COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice:

29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants:

27

Conseillers absents excusés: Véronique DEVIGNES, David CARABIN.

Conseillers absents non excusés:

Procurations: Claudine JACQUEMIN à Béatrice ANTOINE,

François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,

Samia MESSALTI à Bertrand KLING,

Elisabeth LETONDOR à Jean-Pierre FRANOUX,

Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY

Secrétaire de séance : Elsa PLUMIER

Date convocation: 14 septembre 2011

N° 071/2011

Objet: Site Elis - convention de travaux avec l'EPFL

Rubrique: 7.2

Rapporteur: Bertrand KLING

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du site Elis, la commune de Malzéville a sollicité l'intervention de l'établissement public foncier de Lorraine (EPFL) en décembre 2007. Cet établissement est déjà propriétaire depuis plusieurs années de certaines propriétés.

L'EPFL propose donc à la commune de Malzéville de signer une convention dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre la commune et l'EPFL, en ce qui concerne la phase études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des premiers travaux de traitement du site (travaux de sécurisation du site, de désamiantage et de démolition).

L'EPFL assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre (phase projet) et à l'exécution des travaux dans la limite du montant fixé en CORTHEX (Comité Régional Thématique du Grand Projet X), soit 300 000 euros TTC, financé par les crédits de l'Etat, la région Lorraine et l'EPFL au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés.

Une participation de 20% sur les études de maîtrise d'œuvre sera demandée à la commune de Malzéville (30 000 euros TTC, à hauteur de 20%, soit 6 000 euros TTC maximum).

Monsieur le Maire propose par conséquent la signature de cette convention.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 13 octobre 2011.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2012.

Date: 20 octobre 2011

Lieu: Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture: 21 OCT. 2011

Nº Accusé de réception: 2011 10 20 -11 071 - DE

Affichage: 74 OCT. 2011

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOW

Rawn